

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 JANVIER 2021

Compte-rendu affiché le : 15 janvier 2021

Date de transmission en Sous-Préfecture : 15 janvier 2021

N° 21-01-09

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 janvier 2021

OBJET :

**Décision Modificative n°3
– Budget commune 2020**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Thomas ROCHETTE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Christian BECUWE - Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI-Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – André HUBERT – Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Geneviève NIGAY à Solange MORERE.

Membre absent :

Lydie THOLLOT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210114-21-01-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/01/2021

Affichage : 15/01/2021



OBJET DE LA DELIBERATION :

DECISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET COMMUNE 2020

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réajuster des crédits inscrits à la section de fonctionnement du budget primitif 2020.

Depuis plusieurs années, la participation versée à l'OGEC dans le cadre du contrat d'association signé avec les écoles privées était mandatée au compte 62878 « remboursement de frais à d'autres organismes », chapitre 011 « charges à caractère général ».

La trésorerie lors de la prise en charge de la participation 2020, nous a demandé dès lors que cette dépense présente un caractère obligatoire de la retracer dans le compte 6558 « autres contributions obligatoires », chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

Il est nécessaire de voter la décision modificative suivante (voir état annexé à la présente délibération).



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative indiquée ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 15 janvier 2021.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210114-21-01-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/01/2021
Affichage : 15/01/2021

Décision modificative

Date 13/01/2021

Page 1

Budget: COMMUNE DE SAINT GALMIER

Exercice: 2020

Gestionnaire : Divers

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	PROPOSITIONS	TES DU CONS	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	140 000,00		-124 512,00	-124 512,00	-124 512,00
62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	140 000,00		-124 512,00	-124 512,00	-124 512,00
62878 A d'autres organismes	140 000,00		-124 512,00	-124 512,00	-124 512,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION			124 512,00	124 512,00	124 512,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION			124 512,00	124 512,00	124 512,00
6558 Autres contributions obligatoï			124 512,00	124 512,00	124 512,00
TOTAL SECTION	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Vu et accepté pour être annexé
à la délibération du 14/01/21
SAINT-GALMIER, le 15/01/21



Le Maire

Philippe DENIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210114-21-01-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/01/2021

Affichage : 15/01/2021